

RAPPORTEUR : Madame Isabelle ENON

OBJET : Renouvellement partiel des chalets du village-vacances de Vouneuil-sur-Vienne – Modification de l'autorisation de programme

Mesdames, Messieurs,

Dans son programme pluri-annuel d'investissements, la CAPC a choisi d'inscrire le renouvellement partiel des chalets du village-vacances de Vouneuil-sur-Vienne.

Ce renouvellement est programmé sur les quatre exercices 2012, 2013, 2014 et 2015. Les normes anti-sismicité ont évolué et nécessitent un investissement complémentaire de 7 500 € TTC par chalet. L'autorisation de programme est à réajuster en conséquence.

* * * * *

VU les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales relatifs aux autorisations de programme et aux crédits de paiement,

VU les articles L 2122-21-1 et L 5211-2 du code général des collectivités territoriales relatifs à la signature sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant du marché,

VU la délibération n° 11 du 17 septembre 2013 portant sur l'ouverture d'une autorisation de programme,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser l'autorisation de programme destinée à financer les dépenses de cette opération sur plusieurs exercices budgétaires,

CONSIDERANT le coût estimé pour le renouvellement de 8 chalets,

CONSIDERANT les nouvelles normes anti-sismicité,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- de modifier la délibération d'autorisation de programme conformément au tableau ci-après,

- de solliciter les partenaires financiers à hauteur des subventions prévues,

- d'autoriser monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés.

Les dépenses et les recettes seront imputées à la sous-fonction 95.15, au service gestionnaire 4430 et aux articles budgétaires concernés.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**Délibération du conseil communautaire**du **23 septembre 2013****n° 16****page 2/2****RENOUVELLEMENT DES CHALETS DU VILLAGE-VACANCES
DE VOUNEUIL SUR VIENNE
SOUS FONCTION 95.15 SERVICE GESTIONNAIRE 4430**

Imputations	Objet	2012	2013	2014	2015	TOTAL
DEPENSES						
95.15/2317/4430	Travaux de bâtiments	135 000	165 000	150 000	150 000	600 000
TOTAL DEPENSES		135 000	165 000	150 000	150 000	600 000
RECETTES						
95.15/1320/4430	Subvention d'équipement Europe (FEADER)		45 150	38 796	38 796	122 742
95.15/1322/4430	Région		30 100	25 198	25 198	80 496
95.15/1323/4430	Subvention d'équipement département		30 100	30 100	30 100	90 300
	Sous-total financements externes		105 350	94 094	94 094	293 538
	Autofinancement	135 000	59 600	55 906	55 906	306 462
TOTAL RECETTES		135 000	165 000	150 000	150 000	600 000

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 27/09/2014 n° 6232
Publié au siège de la CAPC, le 27/09/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER